Province de Québec

Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la municipalité du Canton de Roxton siège en séance ordinaire, ce 2 avril 2024 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents** :

 Le maire : M. Stéphane Beauchemin

 Les conseillers : M. Pascal Richard

 M. Stéphane Martin

 M. Stéphane Beauregard

 M. François Gastonguay

 M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

59-04-2024 1. **Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l’unanimité des conseillers que l’ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l’ajout de points en cours de séance.

 Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l’ordre du jour;
2. Questions de l’assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et du 18 mars 2024;
4. Rapport de la directrice des travaux publics;
5. Déneigement sur le territoire de la Municipalité de Béthanie;
6. Rapport du Service d’inspection en bâtiments;
7. Règlement modifiant le règlement de construction numéro 183-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton – Règlement construction sur pieux;
8. Ventes de garage sans permis;
9. Départ à la retraite de Mario Lafontaine;
10. Adoption de la directive relative à la Charte de la langue française;
11. CADIR - Extension de délai d’un mandat;
12. Cooptel – Projet de capsule « C’est notre histoire »;
13. École St-Jean-Baptiste – Demande d’assistance du service de la voirie lors du Color Run du 30 mai 2024;
14. Travaux de réaménagement de l’hôtel de ville;
	1. Suivi - Caractérisation de l’amiante;
	2. Mandat à un ingénieur;
15. Achat du module « Engagements financiers » de PG Solutions;
16. Dossier de la TECQ : Résolution d’appui « Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démographique »;
17. Réception de montants d’argent du MAMH – Réciprocité;
18. Liste des comptes;
19. Divers :
	1. Charte de la langue française - Désignation d’une émissaire;
	2. Rémunération des membres du Comité consultatif d’urbanisme pour la formation obligatoire;
	3. Municipalité du Village de Roxton Falls - Problème d’égouttement des eaux;
	4. Demande d’aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants;
	5. Demande d’occupation du domaine public de M. Guy Lequin;
	6. Fin du lien d’emploi avec M. Alain Charron;
20. Rapport des comités;
21. Correspondance;
22. Questions de l'assemblée;
23. Levée de l’assemblée.

60-04-2024 3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et du 18 mars 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et 18 mars 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter les procès-verbaux tel que rédigés.

 Adoptée

61-04-2024 4. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Lasnier, directrice des travaux publics a déposé un rapport des activités du service de voirie du mois de mars et de celles à venir en avril;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le rapport tel que rédigé et d’autoriser :

* L’installation d’un ponceau dans le 9ème Rang, dans le fossé en face du 1911 Rang 9 afin d’élargir l’accotement et la protéger lors de la sortie des camions;
* La réparation du garde-fou dans le 9ème qui avait été abîmé lors d’un accident en 2023 ainsi que certaines réparations sur divers garde-fous sur le territoire par l’entreprise Ployard 2000;

 Adoptée

62-04-2024 6. **Rapport du Service d’inspection en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du Service d’inspection en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le rapport du Service d’inspection en bâtiments tel que rédigé.

 Adoptée

63-04-2024 6. **Rapport du Service d’inspection en bâtiments – Demande à la CPTAQ concernant les propriétés de Mme Alexandra Durand et Ferme Monprévert inc. (matricule 8050-73-2220)**

CONSIDÉRANT QU’une nouvelle installation septique est requise pour la maison située au 1336 Petit 11ème Rang (lot 3 842 721);

CONSIDÉRANT QU’une partie de la propriété n’est pas propice à l’installation d’un champ d’épuration puisqu’elle est traversée par un cours d’eau et par le fait même une bande riveraine et un talus longeant ce dit cours d’eau;

CONSIDÉRANT QU’un échange de terrain avec la Ferme Monprévert inc. permettrait d’avoir le terrain nécessaire pour la construction d’une installation septique;

CONSIDÉRANT QUE la partie échangée de l’immeuble, située à l’ouest du cours d’eau est déjà utilisée par la Ferme Monprévert inc. et seule la superficie requise pour installer le cham d’épuration à 30 mètres du puits est demandée sur le lot 3 840 905;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet échange, le lot faisant l’objet de la présente demande aura la même superficie;

CONSIDÉRANT QUE la demande n’affecte pas le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est déjà utilisé à une fin autre que l’agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage no. 181-2003;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l’unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Roxton appuie la demande d’autorisation déposée à la CPTAQ telle qu’expliquée ci-dessus.

 Adoptée

 7. **Règlement modifiant le règlement de construction numéro 183-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton – Règlement construction sur pieux – AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Éric Beauregard qu’à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction numéro 183-2023 de la Municipalité du Canton de Roxton afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d’acier vrillés comme fondation à un bâtiment principal ou à un agrandissement à un bâtiment principal.

64-04-2024 7. **Règlement modifiant le règlement de construction numéro 183-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton – Règlement construction sur pieux – Adoption du projet de règlement**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 183-2023 de la Municipalité du Canton de Roxton afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d’acier vrillés comme fondation à un bâtiment principal ou à un agrandissement à un bâtiment principal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le projet de règlement tel que présenté. Qu’une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mai 2024 à 19h15.

 Adoptée

65-04-2024 8. **Ventes de garage sans permis**

CONSIDÉRANT QU’il est obligatoire pour les citoyens d’obtenir un permis pour effectuer une vente de garage sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU’à chaque année la municipalité autorise selon des dates précises des ventes de garage gratuites;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l’unanimité des conseillers que les ventes de garage sans permis soient autorisées selon les dates suivantes :

- Samedi 1er et dimanche 2 juin 2024 (remis au samedi 8 et dimanche 9 juin 2024 en cas de pluie)

- Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024 (remis au samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024 en cas de pluie)

 Adoptée

66-04-2024 9. **Départ à la retraite de Mario Lafontaine**

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lafontaine a annoncé son départ à la retraite qui est maintenant effective depuis le 31 mars 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d’accepter l’avis de départ à la retraite de M. Mario Lafontaine. Cependant, les directrices sont autorisées à embaucher M. Lafontaine au besoin.

 Adoptée

67-04-2024 10. **Adoption de la directive relative à la Charte de la langue française**

CONSIDÉRANT la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l’obligation d’adopter une directive précisant la nature des situations, parmi celles permises par la charte, dans lesquelles il est prévu d’utiliser une autre langue que le français;

CONSIDÉRANT QU’une directive a été présentée aux membres du conseil et fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. François Gastonguay

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter la Directive relative à la Charte de la langue française telle que présentée.

 Adoptée

68-04-2024 19.1 **Charte de la langue française - Désignation d’une émissaire**

CONSIDÉRANT QU’en lien avec la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, il est obligatoire de désigner une émissaire;

CONSIDÉRANT QUE l’émissaire joue un rôle primordial en s’assurant de l’application de la [Politique linguistique de l’État](https://admq.us5.list-manage.com/track/click?u=58fef14ef045e08e7942400b1&id=8aecdf34c9&e=8022d5d2e3) (PLE) et de la Directive qui en découle au sein de leur organisation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Beauregard

Et résolu à l’unanimité des conseillers de désigner Mme Caroline Choquette à titre d’émissaire pour la Municipalité du Canton de Roxton.

 Adoptée

69-04-2024 11. **CADIR - Extension de délai d’un mandat**

CONSIDÉRANT QUE l’article 18 des règlements généraux de CADIR stipule qu’un administrateur ne peut siéger pour plus de 2 mandats sur le conseil d’administration sans obtenir au préalable l’autorisation des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE M. Yannick Charlebois a cumulé 2 mandats consécutifs et qu’aucune autre personne n’a démontré d’intérêt à occuper le siège numéro 1;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser M. Yannick Charlebois à siéger au conseil d’administration de CADIR pour un mandat supplémentaire de 4 ans.

 Adoptée

70-04-2024 13. **École St-Jean-Baptiste – Demande d’assistance du service de la voirie lors du Color Run du 30 mai 2024**

CONSIDÉRANT QUE l’École St-Jean-Baptiste organise une course Color Run le 30 mai prochain et qu’ils ont besoin de l’assistance du service de la voirie pour assurer la sécurité des jeunes puisque le parcours est prévu en partie dans la rue;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le Service de la voirie a porté assistance lors de la course Color Run le 30 mai prochain (En cas de pluie remis au 6 juin 2024).

 Adoptée

71-04-2024 14.2 **Travaux de réaménagement de l’hôtel de ville – Mandat à un ingénieur**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l’offre de service de Michaël Cournoyer, de la firme Larocque Cournoyer pour les services professionnels d’ingénierie mécanique et électrique pour le projet de réaménagement de l’hôtel de ville;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services datée du 2avril 2024 au coût de 23 500 $ taxes en sus. Que l’offre de services fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit.

 Adoptée

72-04-2024 18. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver la liste des comptes à payer totalisant 200 875.50 $ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

 Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

73-04-2024 19.2 **Rémunération des membres du Comité consultatif d’urbanisme pour la formation obligatoire**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme doivent suivre une formation obligatoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l’unanimité des conseillers de rémunérer les membres du comité pour la somme de 50$ lorsqu’ils auront suivi la formation.

 Adoptée

74-04-2024 19.3 **Municipalité du Village de Roxton Falls - Problème d’égouttement des eaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls nous a fait part de leur problème de gestion des eaux pluviales sur leur territoire

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée consiste à l’aménagement d’un court fossé (fosse de réception) du côté du 325 rue Ste-Thérèse et l’installation d’un ponceau qui dirigera les eaux pluviales de l’autre côté de la rue Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront à la Municipalité du Village de Roxton Falls de régler une partie de leurs problèmes de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 6 093$ taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser les travaux et ce, conditionnellement à ce que la Municipalité du Village de Roxton Falls paie la moitié du coût des travaux.

 Adoptée

75-04-2024 19.4 **Demande d’aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS pour un projet d’aménagement d’un parc donc les coûts s’élèvent à 49 000 $ ;

CONSIDÉRANT QU’une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton est sollicitée au montant de 39 000 $;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

* De présenter la demande d’aide financière pour le projet d’aménagement d’un parc municipal ;
* Que la Municipalité s’engage à investir 10 000$ dans ce projet ;
* Que Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer les documents à intervenir.

 Adoptée

76-04-2024 19.5 **Demande d’occupation du domaine public de M. Guy Lequin**

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Lequin a adressé une demande d’occupation du domaine public consistant à traverser les eaux pluviales de sa propriété de l’autre côté du rang Ste-Geneviève;

CONSIDÉRANT QU’il est impossible pour M. Lequin de drainer ses eaux pluviales du même côté de la rue que sa propriété;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Beauregard

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser la demande d’occupation du domaine public de M. Guy Lequin.

 Adoptée

77-04-2024 19.6 **Fin du lien d’emploi avec M. Alain Charron**

Il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mettre fin au lien d’emploi avec M. Alain Charron en date d’aujourd’hui.

 Adoptée

 21. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

78-04-2024 23. **Levée de l’assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l’unanimité des conseillers que l’assemblée soit levée à 22h07.

 Adoptée

Stéphane Beauchemin Caroline Choquette

Maire Directrice générale et

 greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_